




Maine et Loire

Droit d'alerte : covid 19

FO DGFIP49 : LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Angers, le 11 mars 2020,

Monsieur le Président du CHS CT de la Direction Départementale des finances Publiques de Maine et Loire,

La crise sanitaire liée au coronavirus (Covid 19) suscite de nombreuses inquiétudes et de multiples interrogations chez nos collègues.

En tant que représentants du personnel et membres du CHS CT de Maine et Loire, nous devons nous assurer que toutes les mesures sont prises ou vont être prises afin d'assurer la meilleure protection possible des personnels.

Afin de permettre, si la situation le justifie, à nos collègues d'exercer leur droit de retrait, nous exerçons, dès aujourd'hui et à titre préventif, notre droit d'alerte conformément à l'article 5-7 (modifié) du décret 82-453 du 28 mai 1982.

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer au cours du prochain CHS CT, l'ensemble des mesures prises localement pour faire face à cette situation, ainsi que l'incidence d'éventuelles pénuries sur les approvisionnements.

Cordialement,

Les représentants **FO DGFIP49** au CHS

Manuela BODIN - Romuald WIART - Eric CAPILLON - Olivier AUDOUX